

TOURISME ET HANDICAP

OBJET : Marque nationale Tourisme et Handicap

Référence : Cahier des charges spécifiques – Tourisme et Handicap

Lien : <https://tourisme-handicaps.org/les-marques-nationales/tourisme-handicap/>

GRANDS PRINCIPES

- ▶ La marque « Tourisme et Handicap » a été créée en 2001
- ▶ La gestion de la marque est une mission de la DGE (Direction Générale des Entreprises) qui est déléguée à l'association Tourisme et Handicaps
- ▶ 4 types de handicap : moteur, mental, auditif et visuel
- ▶ Être marqué Tourisme et Handicap apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées et dont peut bénéficier tout le monde !
- ▶ La marque est accessible à tous les types d'hébergements, aux établissements de restauration, aux sites touristiques, aux sites de loisirs et aux offices de tourisme. Il existe 19 référentiels adaptés aux diverses activités.
- ▶ Les pictos présents sur le logo de l'établissement marqué indiquent quel type de handicap est marqué.



EN PRATIQUE...

Pour obtenir la marque Tourisme et Handicap, il y a 5 étapes à suivre :

1/ Déposer sa candidature

<https://marques-tourisme.entreprises.gouv.fr/> en faisant une auto-évaluation et compléter l'acte d'engagement

2/ Contacter le relais local pour bénéficier d'un accompagnement et organiser l'audit
La liste des contacts est disponible sur <https://tourisme-handicaps.org/lassociation/organisation/>

3/ Réaliser la visite d'évaluation avec un binôme d'évaluateurs composé d'un représentant du secteur du tourisme et des associations représentant les personnes handicapées

4/ La demande avec le rapport d'audit passe en commission territoriale si au moins 2 familles de handicap sont présentées

5/ La promotion de la marque est assurée via le site internet, sur les éditions et via la signalétique à l'accueil de l'établissement.

Un recours est possible dans les 2 mois.

La commission tient compte des spécificités de chaque candidat.

MÉMO

- Possibilité d'obtenir 1, 2, 3 ou les 4 types de handicap
- L'accompagnement est local via le relais local
- L'évaluation est réalisée sur site par un binôme chacun spécialisé soit dans le secteur du tourisme soit dans le handicap
- La marque est valable 5 ans et est renouvelable
- Une application de gestion des marques nationales de la DGE permet d'estimer le niveau d'éligibilité de son établissement
- L'association Tourisme et Handicaps a pour mission de soutenir la marque Tourisme et Handicap à l'échelle nationale et apporte de nombreuses ressources pour les établissements souhaitant se lancer dans la démarche :

<https://tourisme-handicaps.org>

